

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS26/18

WT/DS48/16

12 mai 1999

(99-2000)

---

Original: anglais

## COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES CONCERNANT LES VIANDES ET LES PRODUITS CARNÉS (HORMONES)

### Communication des Communautés européennes

La communication ci-après, datée du 12 mai 1999, adressée par la Délégation permanente de la Commission européenne au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée à la demande de cette délégation.

---

Comme il est indiqué dans les rapports de situation que nous avons élaborés sur la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD relatives au différend concernant l'interdiction par la Communauté des importations de viande de bœuf et de produits carnés provenant d'animaux traités avec certaines hormones de croissance, la Communauté a entrepris une évaluation des risques complémentaire, vu les éclaircissements pertinents sur l'évaluation des risques fournis par l'Organe d'appel.

Compte tenu des résultats de cette évaluation des risques, qui sont maintenant en sa possession, la Communauté ne sera pas en mesure de lever l'interdiction des importations actuellement en vigueur le 13 mai.

La Communauté a maintenant l'intention d'étudier ces résultats plus en détail, afin d'évaluer sur cette base, et à la lumière de tout nouveau renseignement pertinent, quelles mesures pourraient être nécessaires, compte tenu de ses droits et obligations en tant que Membre de l'OMC.

---